



## CONDITIONS GENERALES DE VENTES CHATEAU DE BEAULIEU

### Article 1 : Réservation

Pour pouvoir disposer des salles du Château de Beaulieu, une demande préalable doit être faite auprès de la réception (Tél 03 21 68 88 88– Fax 03 21 68 88 89). Seules les demandes de location parvenues au Château de Beaulieu au minimum dix jours avant la date de la manifestation sont prises en considération, sauf exception. Toute demande de modification des dates de réservation doit faire l'objet d'un avenant écrit, après accord du Château de Beaulieu. Aucune modification ne sera acceptée moins de 7 jours avant le début de la prestation, sauf accord exceptionnel du Château de Beaulieu.

### Article 2 : Nature des prestations et conditions financières

Les tarifs et les conditions de location sont ceux stipulés dans le devis dûment signé par le preneur et les conditions générales de vente. La location comprend la salle souhaitée (salle Bibliothèque ou restaurant gastronomique ou brasserie Côté Jardin) avec la fourniture du mobilier (tables, chaises, paper-board, écran vidéo, vidéo projecteur) installé selon les souhaits du preneur, la fourniture de l'Internet sans-fil, la fourniture des fluides (eau, électricité, chauffage ou climatisation) et la fourniture d'une bouteille d'eau (50 cl par jour).

### Article 3 : Confirmation des réservations

Une réservation sera considérée comme ferme et définitive par retour du devis signé et revêtu de la mention « Bon pour accord », ainsi que la réception d'un acompte de 50% du montant TTC du devis. Le solde sera à régler à réception de facture par virement ou par chèque net et sans escompte. En cas de retard de paiement, l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € HT selon l'article D. 441-6 du code du commerce.

### Article 4 : Annulation de la réservation

En cas d'annulation de la location et quelle qu'en soit la cause, le Château de Beaulieu conservera en guise de frais d'annulation :

- Plus de 25 jours ouvrés avant la réservation : somme due = aucun frais
- Entre 11 et 25 jours ouvrés avant la réservation : somme due = 50% du devis
- Entre 0 et 10 jours ouvrés avant la réservation : somme due = 100% du devis.

Les acomptes versés ne seront pas remboursés.

### Article 5 : Responsabilité du Château de Beaulieu

Le Château de Beaulieu dégage sa responsabilité vis à vis de tout tiers, de tout dommage, direct ou indirect, quelle qu'en soit la nature. La prestation du Château de Beaulieu se limite à la mise à disposition de moyens (salles, micros...) et ne peut garantir les prestations effectuées. En particulier, pour les salles équipées, le Château de Beaulieu ne peut garantir les services liés à Internet, assurés par des prestataires extérieurs. Néanmoins le Château de Beaulieu s'efforcera en toute circonstance d'offrir le service le plus performant possible. Le Château de Beaulieu est déchargé de toute responsabilité concernant l'ensemble des biens appartenant au locataire et laissés dans ses locaux. Ces biens restent sous la responsabilité du locataire.

### Article 6 : Consignes particulières

Le locataire s'engage à faire respecter, à ses participants toutes les consignes qui pourront être données par le Château de Beaulieu

### Article 7 : Interdictions

Il est interdit : - de suspendre aux murs et aux plafonds des salles tous objets, ou draperies au moyen de clous, d'agrafes pouvant les détériorer, ou de modifier les décors en place au moyen de peinture, de tapisserie ou en clouant et/ou en agrafant, des attributs qui risquent de détériorer lesdits décors,

Pour des raisons de sécurité et de respect de la réglementation en vigueur (Décret 2006 -1386 du 15/11/2006), de fumer dans les locaux.

# CHÂTEAU DE BEAULIEU

CHRISTOPHE DUFOSSÉ



## Article 8 : Horaires

Le locataire s'engage formellement à respecter les horaires accordés. Dans le cas contraire, un supplément pourra être demandé.

## Article 9 : Détériorations

Toutes les détériorations constatées (bris de vitres ou de lampes électriques, mobilier cassé, tentures, rideaux ou décors déchirés, brûlés ou abîmés...) seront à la charge du locataire. Dans ce cadre, le Château de Beaulieu facturera au locataire le montant des frais qu'elle aura engagés au titre des réparations ou du remplacement des équipements dégradés.

## Article 10 : Objets volés ou perdus

Le Château de Beaulieu décline toute responsabilité quant aux vêtements ou objets perdus, laissés ou volés dans les locaux.

## Article 11 : Acceptation des conditions de vente

Cette acceptation est liée à la signature du devis.

## Article 12 : Litiges

En cas de litige, seul le tribunal administratif est compétent

## Article 13 : « Réclamation-Médiation »

En cas de différend qui pourrait apparaître pour l'exécution du contrat, Le Château de Beaulieu privilégiera la recherche d'une solution amiable. Après avoir saisi la Direction du Château de Beaulieu et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 1 mois, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées figurent ci-après :

Adresse postale : Médiation Tourisme et Voyage

BP 80 303 75 823

Paris Cedex 17

Site internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)